



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Henri GUICHARD, Président  
MM. Philippe GOTTELAND - Guy SAILLARD – vice-présidents

Mmes Christiane GUGGER et Odile SIMON - MM Gérard MARECHAL – Roland SAMARDIA – Jean-Paul GRUET-MASSON – Jacky REVERCHON - Jean-Pierre GOYPIERON - René BERNARD – Délégués titulaires

Mme Marie-Thérèse BROCARD - MM. Jean JACOUTOT - Emile BEZIN –Délégués suppléants

### **EXCUSES :**

MM. Jacques LANCON - Robert VOUTHIER – Christian BARBIER -  
Marc BORNECK – Christian RICHARD - Raphaël PERRIN – Jean-Jacques COURT – Claude GIRAUD –  
François BOUVERET – Albert HILAIRE - Délégués titulaires  
MM. Patrice BAUD - Christian MERCIER – Jacky ROSAT – Roland BELLORGIE - Louis LAVRY – Jacques  
VUILLERMOZ - Jean-Claude MILLET – Pierre REGNIER - Jean-Claude PYANET - Jacques BIGNON – Hervé  
REVOL – Jean-Pierre MIGNOT – Jacky LAMBERT  
Mmes – Michèle GUILLOBEZ – Béatrice OFFNER - Marie-Christine CHAUVIN Délégués suppléants  
M. le Préfet du Jura  
M. le Président du Conseil général  
MM. Gilbert BLONDEAU – Jean-François GAILLARD – Conseillers généraux  
Mme Stéphanie LEMAITRE – Direction régionale de l'ADEME  
Mme Michèle LE MEUNIER – Trésorière Principale  
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons  
M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole  
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole  
M. Franck PACOUD, Communauté de Communes du Pays des Lacs,  
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains  
M. Christophe DOISEAU - Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

MM. Hubert MARTIN, Jean-Baptiste SASSOT, Matthieu HONNORAT, Mmes Zora QOCHIH, Sylvie MIGNOTTE, Sandra MERCIER, Bénédicte JORCIN - SYDOM du Jura.

---

Approbation du compte-rendu du 26 octobre 2012, avec une voix contre (M. Maréchal).

M. Guichard fait le point sur certains dossiers :

- les nuisances olfactives aux CSJ : suite aux conclusions présentées par le bureau d'études SERAPIS, une consultation pour la réalisation de travaux de captage du biogaz est prévue permettant d'atténuer les odeurs.

- le litige avec Vinci : la société a présenté une proposition de règlement amiable, pour un montant de 260 000 €. Le bureau syndical était favorable. Toutefois entre-temps le tribunal administratif a prononcé un jugement favorable au SYDOM qui conduirait le maître d'œuvre, EGIS, à supporter la majorité des frais (70% de 240 000 € + les intérêts, 70% de 300 000 au total).



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

- CDTOM : considérant la fin du contrat de Juratrom, M. Guichard demande à tous les adhérents de bien vouloir réfléchir au futur mode d'exploitation et aux conditions de consultation.

M. Guichard présente, ensuite, M. Matthieu Honorat, nouvel agent de communication en remplacement de Mme Audrey Morel, et Mme Silvia Duvialard, absente ce jour, nouveau maître-composteur en remplacement de M. Fabien Leprince. Cette dernière avait déjà travaillé au SYDOM en 2006-2007 en tant que coordinatrice des ambassadeurs du tri.

Les adhérents du SYDOM vont être soumis à une enquête de la Mission d'Expertise Economique et Financière (DGFIP/MEEF) sur les relations entre le SYDOM et ses adhérents.

### 1/ Compte administratif 2012

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- . comparer les prévisions et les réalisations,
- . dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- . d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février dernier.

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Débat :

Fonctionnement :

Dépenses :

M. GOTTELAND donne les explications nécessaires du compte administratif 2012.

611 : Il rappelle que les refus du compostage des « fines grises » sont provisoirement stockés à Allériot. En effet, le SYDOM avait confié une étude de caractérisation à l'INSA de Lyon. Les résultats démontrent qu'il reste encore beaucoup de matières organiques dans les refus. Considérant que l'arrêté préfectoral d'exploitation interdit le stockage des matières organiques, un autre mode de traitement sera envisagé.

6288 : Il explique ensuite les variations sur la vente des matériaux.



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Carton : Les cours ont baissé en fin d'année. En revanche, les tonnages sont restés stables par rapport à 2011.

DEEE : les tonnages ont stagné pour la première fois depuis la mise en place de la filière.

6788 : Cet article sert aux versements aux adhérents des excédents selon des règles définies par le Comité Syndical.

M. GOTTELAND rappelle la décision du dernier Comité Syndical qui consiste à reverser une partie des « bénéfiques » (résultats de 2011) aux adhérents. Le premier versement réalisé est de 1.94 €/hab. et le second de 1 €/hab., soit près de 3€ pour l'année.

M. MARTIN rappelle que les cours des plastiques ont varié dans un rapport de 1 à 4 entre 2009 et 2011.

### Recettes :

7028 : Une augmentation de 15 % est constatée. Elle est due à la fois aux cours du marché et aux tonnages réalisés.

7578 : Pour information Eco-Emballages devrait verser un 1<sup>er</sup> acompte mi-avril de 860 000 €.

### Investissement :

### Dépenses :

2312 : Concernant le casier n°4, il reste environ trois mois de travaux pour finir de digues périphériques et la couverture.

### Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2012,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe.

## **2/ Compte de gestion 2012**

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les Décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012,

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Madame la Trésorière principale, pour l'exercice 2012, est en tout point conforme au Compte administratif.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DECLARE que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3/ Affectation du résultat 2012**

Monsieur le Président expose au Comité syndical,

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 4 044 529.44 €

que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 99 162.68 €

alors l'exercice 2012 a généré un excédent de fonctionnement de 4 143 692.12 €  
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février dernier.

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, avec 2 voix contre, (MM. Maréchal et Jacoutot),

le Comité syndical décide d'AFFECTER ce résultat comme suit :



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068:	796 136.34 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :	3 347 555.78 €

### 4/ Budget primitif 2013

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

La Commission « finances » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février dernier.

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Débat :

Fonctionnement :

Dépenses :

611 : Refus de fines : considérant que les refus de fines ne sont plus stockés au CSJ, seule la dépense est prévue.

6184 : Il est prévu des formations obligatoires extérieures au CNFPT.

6238 : Concernant les frais de publicité, les prévisions sont moins élevées car durant l'année 2012 il y a eu une manifestation exceptionnelle, les Assises de la Prévention.

M. Martin précise que les dépenses de communication et de prévention étaient imputées sur un seul compte. Désormais, elles seront réparties sur l'ensemble du budget.

6281 : Il s'agit des adhésions aux associations AMORCE, RUDOLOGIA et l'ASCOMADE. Cet article a été réduit suite à la décision du Bureau Syndical sur le retrait de l'Ascomade.

6788 : Il s'agit d'environ 1 €/hab. à reverser aux adhérents.

M. Maréchal demande à disposer d'un document précis sur les ventes de chaque matériau.

Il remarque également que les soutiens d'Eco-Emballages ne devraient pas servir au frais de fonctionnement du SYDOM.

M. Martin précise que les soutiens sont déjà déduits des autres dépenses. Le prix de traitement est déterminé après déduction des soutiens d'Eco-Emballages.

Investissement :

Dépenses :

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

2182 : Il s'agit du remplacement de la chargeuse au Centre de Stockage.

2188 : 84 000 € correspond aux travaux de remise à niveau du réseau de captage du biogaz au Centre de Stockage. Ces travaux seront réalisés avant l'été.

2312 : 650 000 € correspond au solde des travaux du casier 4 soit 250 000 € et 400 000 € de provision pour Vinci.

M. GUICHARD signale qu'un projet de casier d'amiante liée est prévu au Centre de Stockage. L'agence régionale de santé a émis un avis très favorable, mais les riverains sont contre.

2313 - construction : Il est prévu de fermer un hangar et de procéder à une modification.

2315 – QT Brevans : l'appel d'offre n'est pas encore parti, le dossier est en préparation par le maître d'œuvre.

M. Maréchal demande si les emprunts sont affectés. Mlle Qochih répond que certains le sont mais pas tous. Les emprunts sont affecté uniquement les gros investissement tel que le CSJ ou le CDTOM par exemple.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, avec 2 abstentions (MM Maréchal et Jacoutot), a

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2013, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2013,
- VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,
- ADOPTE les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement et la Balance générale.

**5/ Durée des amortissements des biens**

Vu la délibération du 22 février 2002,

Décision :

le Comité syndical, après délibération, a

- CONFIRME la durée des amortissements des biens acquis par le SYDOM conformément au registre
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2013 et seront prévus aux exercices suivants



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### **6/ Registre 2012 des procédures adaptées**

Durant l'année 2012, plusieurs procédures adaptées ont été lancées et attribuées par le Président et/ou le Directeur Général des Services

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- PRIS ACTE des attributions de procédures adaptées réalisées en cours d'année 2012,
- VALIDE les registres des procédures adaptées 2012.

### **7/ Indemnité de conseil 2012 à Madame La Trésorière principale**

Considérant l'assistance apportée par Mme La Trésorière principale à l'élaboration du budget et à la gestion des comptes du SYDOM, il est proposé de lui allouer une indemnité de gestion au taux maximum pour l'exercice 2012.

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

Décision :

- ACCEPTE le versement d'une indemnité de gestion au taux maximum à Mme La Trésorière principale,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2013.

### **8/ Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura (année 2012).**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le Service Informatique et TIC du SIDEC propose aux collectivités jurassiennes de confirmer leur adhésion au service mutualisé IDG : Informatique De Gestion (logiciels MAGNUS, JVS et COSOLUCE),

Ces services mutualisés ne sont pas directement liés à une prestation avec coût déterminé pour chaque collectivité mais à une logique de moyens et d'actions mutualisés. Ils n'entrent pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et ne sont pas assujettis à la TVA.

Le calcul de ces contributions est établi suivant les modalités arrêtées par le Comité syndical du SIDEC lors de son assemblée générale du 02/06/2012.





## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Il est proposé de délibérer en vue de ces adhésions aux services mutualisés informatiques du SIDEC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu la délibération du SIDEC du 2 juin 2012 relative aux services mutualisés liés à l'Informatique,

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable.

### Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a

- APPROUVE l'adhésion du SYDOM aux services informatiques du SIDEC,
- APPROUVE les conditions financières, soit la somme 3 900.00 €, sans application de TVA, pour l'année 2012,
- INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2013.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013 et aux exercices suivants.

### **9 a/ Ouverture d'un poste au Centre de Stockage du Jura**

Considérant l'évolution de la réglementation, d'une part, l'évolution des équipements présents sur le site ou à venir (réseaux, chaudière, torchère, évaporateur,...) d'autre part, et les engagements pris devant les riverains, enfin,

il est proposé au Comité syndical, de créer un poste de technicien au Centre de Stockage du Jura pour épauler le responsable de site. Cet agent sera suffisamment polyvalent pour accomplir des tâches de terrain, de conduite notamment, le cas échéant.

Le Bureau syndical du 15 février 2013 a émis un avis favorable,

### Débat :

Cette personne supplémentaire sera rémunérée suivant la comptabilité analytique sur les comptes du Centre de Stockage.

### Décision :

Le Comité syndical, après délibération, avec 2 abstentions (MM. Maréchal et Jacoutot) , a



**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

- AUTORISE le Président à recruter sur ce poste par toute voie réglementaire,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2013.

### **9 b / Renouvellement du poste de maître-composteur animateur**

Le SYDOM du Jura a signé une convention avec l'ADEME pour la mise en place et le suivi d'un Programme Local de Prévention de la production de déchets avec un certain nombre d'objectifs à atteindre et un financement pluriannuel jusqu'au 30 juin 2014.

Pour atteindre ces objectifs, une Chargée de mission prévention et trois maîtres-composteurs ont été recrutés.

Le contrat du maître-composteur animateur arrive à terme le 30 juin 2013. Il convient de renouveler ce contrat pour une durée d'un an afin d'achever les missions prévues dans la convention et obtenir les financements correspondants.

#### Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- RENOUVELLE le contrat du maître-composteur animateur pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2013,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier (contrat, convention, avenant,...),
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2013 et aux exercices suivants.

### **9 c / Passage à temps partiel (90 %)**

Par délibération du 23 octobre 2009, le Comité syndical a confirmé l'organisation du temps partiel des agents obtenu de plein droit, à savoir :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.
- être reconnu travailleur handicapé, victime d'un accident du travail ou de maladie professionnelle, titulaire d'une pension, d'une allocation ou d'une rente d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés ou enfin titulaire de la carte d'invalidité,
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 15 mars 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Or, un agent du Centre de Stockage du Jura a formulé une demande pour effectuer un temps partiel (90 %) sans être dans le cadre ci-dessus.

Considérant l'organisation du service,

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE son accord pour que cet agent effectue un temps partiel (90%), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, pour une durée de un an,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2013 et aux exercices suivants.

### **10/ Convention avec EcoDDS pour le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**

Considérant la création d'une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) « Déchets Diffus Spécifiques (DDS) » inspirée des filières existantes, DEEE notamment, d'une part,

Considérant qu'il s'agit d'une opération de traitement d'autre part, de la responsabilité du SYDOM donc, il est proposé au Comité syndical et aux adhérents volontaires de mutualiser ces nouvelles dispositions.

« Etant précisé que le SICTOM de la zone de Dole signera sa propre convention avec Eco-mobilier sous réserve de disposer de la délibération conforme, dans les délais, du Comité syndical dudit SICTOM »

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention à venir avec EcoDDS, sur avis conforme du Bureau syndical en fonction de la rédaction définitive de ladite convention,
- AUTORISE à procéder aux reversements des éventuels soutiens sur le modèle des DEEE (soutiens opérationnels aux adhérents, soutiens à la communication au SYDOM),
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2013 et aux exercices suivants.

Pour information, M. Martin rappelle le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E, il n'y a pas seulement les D3E classique mais également les éclairages.

La séance est levée à 16 h 45